Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260721-D45_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THÉHILLAC

Séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un juillet à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THÉHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.
Date de convocation : 15 juillet 2026.

PRÉSENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, CHESNIN Charlotte, DE CAYEUX Odile, EPAILLARD Christophe, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : COUTELEAU Dominique, GUILLAS Michel, DESCHAMPS Pierre-Yves, MESSAGER Aurélie

POUVOIRS :
M. GUILLAS Michel donne pouvoir à M. HAUROGNÉ Gilles
M. COUTELEAU Dominique donne pouvoir à M. MUROS LE ROUZIC Mikaël
M. DESCHAMPS Pierre-Yves donne pouvoir à Mme CHOKOMERT Camille

SECRÉTAIRE : Corentin BOUGRO

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 11 ; Votants : 14

D45/2026 : Nomination d'un secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour le Conseil Municipal du 21 juillet 2026, il s'agit de nommer le ou la secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L2121-21 du CGCT :

- Nomme Corentin BOUGRO secrétaire de séance

Fait et délibéré à Théhillac, le 21 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Corentin BOUGRO

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)